



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ) du 19/02/2025

Enfants Présents : Elendil, Charly, Chloé, Ambre, Alix (excusé : Arthur)

Adultes présents : S LUAIRE, B BON, AL SEUX

opération « nettoyons la nature » 2025 :

Cette 3^{ème} opération aura lieu le **samedi 20 septembre le matin**.

Il s'agit d'une opération lors de laquelle les petits élus participent et invitent l'ensemble des habitants de la commune, leurs familles, amis... afin de nettoyer la commune.

Munis de kits de nettoyage (sacs poubelles, gants, chasubles) offerts par le magasin Leclerc d'Andrézieux, les enfants (obligatoirement accompagnés d'un adulte) parcourent à pied le village pour ramasser les déchets.

Budget 2025 :

Le budget sera voté prochainement en mairie par le conseil municipal, nous allons redemander pour le CMJ 2500 euros.

Plantation d'arbres :

Suite aux demandes effectuées précédemment par le CMJ, une plantation d'arbres au sein de la commune devrait avoir lieu le **mercredi 19 novembre** pour végétaliser d'avantage le village.

Cette date vous sera confirmée ultérieurement avec l'horaire.

Les petits élus seront conviés à cette plantation.

Demande d'achat et installation d'une table de ping-pong:

Afin de répondre à une demande des petits élus, il va être envisagé, si le budget le permet, l'achat et l'installation d'une table de ping-pong au sein du parc.

Participation à la cérémonie du 8 mai:

Comme chaque année, les petits élus sont conviés, avec leurs familles, à participer à la cérémonie du 8 mai qui a lieu au monument aux morts devant l'église.

Cette cérémonie devrait avoir lieu à 11h.

Il sera, cette fois, proposé aux petits élus de réaliser et décorer des petits bougeoirs qui seront déposés au pieds du monument en mémoire des anciens combattants.

Idées et remarques des petits élus :

- Demande d'installation de filets sur les côtés du city stade et dans les cages de foot du city.

Réponse des élus adultes : cela dépendra du budget.

- Demande de traçage d'un passage piéton entre le petit sentier qui longe l'étang des mouettes et le chemin des seigles pour sécuriser la traversée de la grande route très souvent utilisée par les promeneurs.

Réponse des élus adultes : cela n'est pas possible car cette portion de route est une départementale limitée à 70 km/h sur laquelle l'implantation d'un passage piéton est interdite car trop dangereuse. Il est cependant envisagé d'implanter des panneaux « attention piétons ou marcheurs » pour prévenir les automobilistes de la traversée fréquente de piétons.

Prochain CMJ :

Le prochain CMJ aura lieu **vendredi 11 avril à 18h** au sein de la mairie.